

Décision

Générale

colonial

Décision n° 5 juin 1937 Divers.

n° 5

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
5 juin 1937

Numéro JO
n° 487 du 30/06/1937

Date du numéro
30 juin 1937

TEXTE INTÉGRAL

5 juin 1937, un témoignage de satisfaction est accordé au gendarme Merle, en service à la Côte française des Somalis, pour le motif sui vaut : « A exercé. pendant son séjour à la colonie, à plusieurs reprises, les fonctions de commissaire de police et de commissaire de police adjoint. A fait preuve dans ces emplois de qualités appréciées de travail et de zèle. 9 juin 1937. un témoignage de satisfaction est accordé à M. le médecin capitaine Bergeret. en service hors cadres à la Côte française des Somalis. pour de motif suivant : « Le médecin capitaine Bergeret. en service hors cadres à la Côte français» des Somalis. a fait preuve des plus belles qualités «l'activité, de dévouement et de compétence. » A obtenu d'excellents résultats dans l'assistance médicale indigène et a été pour le directeur du Service de santé, un collaborateur précieux dont le zèle ne s'est jamais démenti. » 10 juin 1937. un témoignage de satisfaction est accordé au sergent Empereur. du bataillon de tirailleurs sénégalais de la (ôte française des Somalis, pour le motif suivant : « Pendant la plus grande partie de son sé jour à la Côte française des Somalis. le ser gent Empereur a été détaché aux travaux de route où il a donné toute la mesure de sa belle activité. » Il a assumé la construction de la rout de Guidoli, du tronçon de piste reliant Ali-Sabiet à la frontière et d'une partie de la route du Henlé. » » Dans la conduite de ces divers travaux, il s'est affirmé comme un sous-officier de grande valeur, d'une activité toujours en éveil, capa ble de rendre les plus grands services avec un zèle jamais démenti. » 15 juin 1937. est nommé. pour 1937. assesseur près le tribunal indigène du 1er degré du cerde des Adaëls, Adj Mohamed Ali. somalia. 7 juin 1937. un témoignage de satisfaction est accordé au maréchal des logis d'artillerie Rossi. détaché au cercle de Djibouti, pour le motif suivant : « Détaché au cercle de Djibouti. y a rendu des services particulièrement appréciés. Actif intelligent, zélé et consciencieux. le maréchal des logis Rossi est un excellent sous-officier pie je vois partir avec regret. » 19 juin 1937. un témoignage officiel de satisfaction est accordé au capitaine Seguin, com mandant la milice indigène, chef des cabinets civil et militaire du Gouverneur de la Côte française des Somalis pour le motif suivant : « Vient de remplir concurremment pendant près d'une année à ma satisfaction absolue les actions de commandant de la milice indigène ainsi que celles des cabinets civil et militaire du Gouverneur de la Côte française des Soma lis et dépendances. » A fait preuve dans l'exercice de ces différents emplois et dans les circonstances parfois délicates des plus grandes qualités de travail, de jugement et de décision, alliant à un sens politique certain une autorité indiscutée. » Officier de la plus grande valeur qui vient de confirmer à nouveau qu'il était tout particulièrement désigné pour occuper des postes importants. >